

Arrêtés des 27 janvier, 24 février, 25 mai, 4, 7, 22, 23 juin, 2, 7, 12, et 27 juillet 1971 portant mouvement dans le corps des administrateurs.

Par arrêté du 27 janvier 1971, M. Mustapha Muller, est titularisé dans le corps des administrateurs au 1<sup>er</sup> échelon, indice 320, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 1970.

Par arrêté du 24 février 1971, M. Abdelmadjid Boudiaf est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 8ème échelon et conserve au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 1 an, 4 mois et 9 jours.

Par arrêté du 25 mai 1971, M. Mustapha Muller, est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 7ème échelon et conserve au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 2 ans et 2 mois.

Par arrêté du 4 juin 1971, les dispositions de l'arrêté du 9 novembre 1970, portant reclassement de M. Mohamed Dhina, sont modifiées comme suit :

L'intéressé est rangé au 7ème échelon et conserve au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 1 an et 10 jours.

Par arrêté du 4 juin 1971, M. Ali Fetouhi est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 6ème échelon et conserve au 31 décembre 1969 un reliquat d'ancienneté de 2 ans, 4 mois.

Par arrêté du 4 juin 1971, M. Ahmed Houhat est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 7ème échelon et conserve au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 3 ans et 4 mois.

Par arrêté du 4 juin 1971, M. Tahar Amraoui est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 2ème échelon et conserve au 31 décembre 1968 un reliquat d'ancienneté de 1 mois.

Par arrêté du 4 juin 1971, les dispositions de l'arrêté du 24 février 1971 portant reclassement de M. Ghazali Ahmed-Ali sont modifiées comme suit :

L'intéressé est rangé au 7ème échelon, indice 470 et conserve au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 1 an, 11 mois et 4 jours.

Par arrêté du 7 juin 1971, M. Abderrahmane Belayat, est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 6ème échelon et conserve au 31 décembre 1970, un reliquat d'ancienneté de 4 mois.

Par arrêté du 22 juin 1971, M. Ali Haddadi, administrateur, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, par application de l'article 14, alinéa 1<sup>er</sup> du code des pensions à compter du lendemain de la date de notification dudit arrêté.

L'intéressé est rangé au 2ème échelon et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 1 an, 1 mois

Par arrêté du 23 juin 1971, M. Abdelkader Stambouli est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 2ème échelon et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 1 an, 1 mois et 26 jours.

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. Lakhdar Abid, est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1<sup>er</sup> échelon, indice 320, à compter du 22 août 1970.

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. M'Hamed Mekireche, est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 2 juillet 1971, les dispositions de l'arrêté du 27 octobre 1970 portant révocation de M. Mohamed Bcuhamidi de ses fonctions d'administrateur du 2ème échelon, avec droits à pension, sont rapportées.

L'intéressé est réintégré dans ses fonctions au ministère d'Etat chargé des transports

Ledit arrêté prendra effet à compter du 14 mars 1970.

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. Tewfik Boudjakdji est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est reclassé au 6ème échelon et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 3 ans, 2 mois et 28 jours.

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. Abderrazak Guella est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de l'intérieur.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. Mustapha Yacoubi est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est reclassé au 7ème échelon et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté d'un an.

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. Mohamed Soullah est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 5ème échelon et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 1 an, 4 mois,

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. Seghir Benlaalam est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 6ème échelon et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 9 mois.

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. Abdellah Athmanla est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 1<sup>er</sup> échelon et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 1 an,

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. Ahmed Boudierba est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 8ème échelon et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 2 ans et 3 mois.

Par arrêté du 2 juillet 1971, M. Ammar Boucek est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est rangé au 5ème échelon et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 1 an, 11 mois et 11 jours.

Par arrêté du 7 juillet 1971, M. Hachemi Saïbi, est reclassé dans le corps des administrateurs conformément au tableau annexé à l'original dudit arrêté.

L'intéressé est rangé au 5ème échelon et conserve au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 3 ans, 1 mois et 12 jours.

Par arrêté du 12 juillet 1971, M. Mostefa Benmansour, est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1<sup>er</sup> échelon, indice 320, à compter du 16 octobre 1969.

Par arrêté du 12 juillet 1971, M. Ahmed Berrah, est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1<sup>er</sup> échelon, indice 320, à compter du 16 août 1970.

Par arrêté du 12 juillet 1971, M. Seddik Taouti est intégré dans le corps des administrateurs en qualité de stagiaire à compter du 15 octobre 1962.